

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1916

7 septembre 2007

### SOMMAIRE

3L Investment Holding SA .....	91928	Lindau Investments Holding S.A. ....	91931
Acanto S.A. ....	91929	Lion Capital Markets S.A. ....	91967
Adalca S.A. ....	91933	Lunard Participations S.A. ....	91925
Adria S.A. ....	91936	Lux Promotion 1 S.à r.l. ....	91935
Assistance et Développement S.à r.l. ....	91924	Maelux S.A. ....	91936
ASTRA Broadband Services S.A. ....	91935	Markanne S.A. ....	91932
Auberge de l'Our .....	91923	Martyn Properties S.A. ....	91937
AZ Electronic Materials Holdings Sàrl ...	91927	Martyn Properties Sàrl .....	91937
Batelec S.A. ....	91922	Mocapa Holding S.A. ....	91923
BBFID S.A. ....	91932	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ...	91953
Berkel, s.à r.l. ....	91928	Murmin Holding S.A. ....	91930
Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A. ....	91933	Navy Financière S.A. ....	91925
Creacom S.A. ....	91925	NIKKO BANK (Luxembourg) S.A. ....	91926
Diaxo S.à r.l. ....	91966	Nirvana Holding S.A. ....	91923
Dival Holding S.A. ....	91930	Nospar S.A. ....	91967
DSV Road S.A. ....	91936	Panna-Com Invest S.A. ....	91927
Egon Re .....	91927	Pharma Gestion Sàrl .....	91932
Enka S.A. ....	91927	PSPEUR .....	91931
European Carbon Fund .....	91932	Rencile Invest S.A. ....	91922
Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques .....	91931	Repco 2 S.A. ....	91968
Financière des Trois Rois S.A. ....	91922	Rexfelgen S.A. ....	91928
Gene Alpi S.A. ....	91925	Saga Conseil Holding S.A. ....	91967
Helbra Investments Holding S.A. ....	91930	SES Astra Services Europe S.A. ....	91934
HK International Holding S.A. ....	91929	SES ASTRA TechCom S.A. ....	91935
H.R.O. ....	91968	SES Capital Luxembourg S.A. ....	91934
Hyperion Investments S.A. ....	91931	SO.GE.PAR Investissement S.à.r.l. ....	91924
Immowald S.A. ....	91922	Son Vida S.A. ....	91923
Imtex S.A. ....	91930	Sporan Holding S.A. ....	91928
ISI Holding SA .....	91926	Television Holdings International S.A. ...	91964
Jaffna Investments Holding S.A. ....	91924	Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.) .....	91929
Jarnac S.A. ....	91933	Vicus Promotions S.A. ....	91934
Kerdos S.A. ....	91924	Wohn Ambiente Bläser S.à r.l. ....	91929
Larene S.A. ....	91926	Zanmit Investment S.A. ....	91926

**Rencile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 122.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091103/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10390. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Financière des Trois Rois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 39.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090944/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09302. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Immowald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 88.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour IMMOWALD S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007090927/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07421. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Batelec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 39.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour BATELEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2007090924/503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09830. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Auberge de l'Our, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 31 juillet 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090915/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09804. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Nirvana Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

NIRVANA HOLDING S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090930/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09761. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Son Vida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090933/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09428. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Mocapa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Référence de publication: 2007091080/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10417. - Reçu 24 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Jaffna Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091078/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10412. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Kerdos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 88.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090940/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09358. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Assistance et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 55.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour ASISTANCE ET DEVELOPPEMENT S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007090925/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09923C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**SO.GE.PAR Investissement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.519.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SO.GE.PAR INVESTISSEMENT S.à r.l.*

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007091119/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10849. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Gene Alpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 100.212.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091111/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10563. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Creacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091802/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06757. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Navy Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 45.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

NAVY FINANCIERE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091438/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09916. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Lunard Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 90.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNARD PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091120/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10848. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Larene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 90.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LARENE S.A.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
*Agent domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007091121/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10847. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**ISI Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 60.268.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091098/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10374. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**NIKKO BANK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 11.809.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. P. Hettinger / C. Neuman  
*Managing Director / General Manager*

Référence de publication: 2007091811/64/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00331. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Zanmit Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090953/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Enka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 58.679.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091856/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08833. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Egon Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 73.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*EGON RE*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007091847/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11502. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.143.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007091810/5776/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08836. - Reçu 132 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Panna-Com Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090879/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09225. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Berkel, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 4, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 80.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090621/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06682. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Rexfelgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 72.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

REXFELGEN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090840/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09757. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**3L Investment Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090892/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09199. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Sporan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.262.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091804/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06760. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---



**HK International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 65.581.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091805/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06767. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Acanto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 70.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090896/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09184. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 13.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG (U.T.L.) S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090890/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07422. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Wohn Ambiente Bläser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7316 Steinsel, 4, place de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 87.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090620/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06687. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Dival Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 37.630.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007090619/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08768. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Murmin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 76.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

*MURMIN HOLDING S.A.*

R. Scheifer-Gillen / R. Reggiori

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007090835/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09746. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Helbra Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091081/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10422. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Imtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090881/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09206. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**PSPEUR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.797.

Le bilan abrégé au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007090888/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11070. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques, Société Anonyme.**

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.  
R.C.S. Luxembourg B 109.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007090623/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06677. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Lindau Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091076/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10416. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Hyperion Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 92.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour HYPERION INVESTMENTS S.A.  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007091084/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09029. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2007.

L. Piermont / S. Schrans  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007091815/1024/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07397. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Pharma Gestion Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.  
R.C.S. Luxembourg B 90.044.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091808/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06756. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Markanne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007091866/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10211. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**BBFID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 83.239.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme BBFID S.A., établie et ayant son siège social a L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et a Luxembourg, sous le numéro B83239.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

N. Hansen.

Référence de publication: 2007090343/1218/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Jarnac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.171.

—  
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus  
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour JARNAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090253/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.799.

—  
Il résulte d'une réunion tenue en date du 3 juillet 2007 par les actionnaires de la Société que VO CONSULTING LUX SA a démissionné de son poste de réviseur d'entreprises avec effet immédiat.

Les actionnaires ont pris la décision de nommer KPMG AUDIT S.à r.l., ayant comme adresse 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau réviseur d'entreprises pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme et sincère

CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 1) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090243/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Adalca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 63.381.

—  
La société LOUV S.à r.l, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 21 avril 2003 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Antonella Graziano, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

ADALCA S.A.

Signatures / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2007090226/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Vicus Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.  
R.C.S. Luxembourg B 68.717.

—  
*Extrait de dissolution du 14 juin 2007*

Suite à la mise en liquidation de la société du 14 février 2007 auprès du Notaire Weber domicilié à Bascharage, déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 27 février 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VICUS PROMOTIONS S.A., décide de clôturer la liquidation et en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi, a pris la résolution suivante:

- les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social au 8A, rue des Carrières, L-8411 Steinfort.

J.-M. Heynen  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007090269/619/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09499. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**SES Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 57.625.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 28 mars 2007, le mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

*Pour la société*  
P. McCarthy  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007090325/1958/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08489. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 28 mars 2007, le mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

*Pour la société*  
P. McCarthy  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007090326/1958/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08592. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 104.514.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 28 mars 2007, le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

*Pour la société*

M. Murphy

*Administrateur*

Référence de publication: 2007090320/1958/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08608. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 57.624.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 28 mars 2007, le mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

*Pour la société*

M. Murphy

*Administrateur*

Référence de publication: 2007090321/1958/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08539. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Lux Promotion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 94.371.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 juin 2007*

*Gérants:*

L'Associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur de ses fonctions de gérant avec effet immédiat en date du 25 juin 2007.

L'Associé unique constate que Monsieur Jean Bellion né le 24 avril 1960 à Luxembourg, demeurant 66, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange reste seul gérant.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007090348/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06983. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Adria S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 92.280.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2007 que:

1. Monsieur Laurent Backes, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé nouveau liquidateur pour terminer le mandat de Madame Danièle Martin, démissionnaire.
2. Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007090369/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Maelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 74.812.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 10 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 10 juillet 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007090363/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**DSV Road S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 33.021.

*Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Februar 2007*

Die Gesellschaft KPMG AUDIT s.à.r.l. mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, wird zum Prüfungsbeauftragten der Buchführung der Gesellschaft für das Rechnungsjahr 2007 ernannt. Das Mandat gilt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Für gleichlautenden Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Juli 2007.

Für DSV ROAD S.A.

M<sup>e</sup> R. Assa

Der Mandatär

Référence de publication: 2007090377/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.



**Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Martyn Properties S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 109.858.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 4.00 p.m.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MARTYN PROPERTIES S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.858 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on June 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> - 1377 of December 13, 2005. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on April 30, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer Mr Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxies from the shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

3. Amendment of article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MARTYN PROPERTIES Sàrl (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).»

4. Amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.»

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 48,608.- (forty-eight thousand six hundred eight euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, to EUR 79,608.- (seventy-nine thousand six hundred eight euro), by the issuance of 784 (seven hundred eighty-four) new shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, having the same rights as the existing shares;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above, it being understood that an aggregate amount of EUR 1,997.- (one thousand nine hundred ninety-seven euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

7. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 79.608.- (seventy-nine thousand six hundred eight euro) represented by 1,284 (one thousand two hundred eighty-four) shares of the Company having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, to EUR 50,468.- (fifty thousand four hundred sixty-eight euro) by way of the cancellation of 470 (four hundred seventy) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by PEN-GANA Credo Property (Luxembourg) Sàrl of all its assets and liabilities;

8. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 5. and 7. above;

9. Amendment of article 20 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on June 30 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on April 1, 2007, shall be closed on June 30, 2007;

10. Am

24. of the Articles; subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

11. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company;

12. Confirmation of the appointment of Mr Philippe Vanderhoven, Ms Géraldine Schmit and Ms Marjoleine Van Oort as managers of the Company, for an unlimited period of time;

13. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the form of the Company from that of a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MARTYN PROPERTIES Sàrl (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.»

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 48,608.- (forty-eight thousand six hundred eight euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, to EUR 79,608.- (seventy-nine thousand six hundred eight euro), by the issuance of 784 (seven hundred eighty-four) new shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, having the same rights as the existing shares.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription and payment*

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, S.e.c.s., a corporate partnership (société en commandite simple), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.185 (PENGANA Secs), represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007, declares that it subscribes to 18 (eighteen) new shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and it fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,062.- (three thousand sixty-two euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1,116.- (one thousand one hundred sixteen euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 1,946.- (one thousand nine hundred forty-six euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of EUR 3,062.- (three thousand sixty-two euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.676 (PENGANA), represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007, declares to subscribe to 766 (seven hundred sixty-six) new shares having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets contributed to RIVER PROPERTIES S.A. (to be renamed RIVER PROPERTIES Sàrl), a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.143 (RIVER), CORIOLUS PROPERTIES S.A. (to be renamed CORIOLUS PROPERTIES Sàrl), a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.845 (CORIOLUS), PENGANA SECS, CRYSTAL CAR PROPERTIES, Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.613 (CRYSTAL), ROSSINI PROPERTIES Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.750 (ROSSINI PROPERTIES) and ROSSINI REAL ESTATE Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.749 (ROSSINI REAL ESTATE) (the PENGANA Assets).

Such contribution in kind of the PENGANA Assets to the Company is made simultaneously with the contribution by PENGANA of assets and liabilities to RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES and

ROSSINI REAL ESTATE, in exchange for an issue of new shares of RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE respectively, it being understood that the contributions made by PENGANA to the Company and to RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE constitute simultaneous contributions of all the assets and liabilities of PENGANA.

For the avoidance of any doubt, the contribution in cash by PENGANA SECS to the Company referred to above is made simultaneously with the contribution by PENGANA to the Company of the PENGANA Assets.

The extraordinary general meetings of the shareholders of RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE are deemed to be held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the PENGANA Assets to the Company, in an aggregate amount of EUR 47,543.- (forty-seven thousand five hundred forty-three euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 47,492.- (forty-seven thousand four hundred ninety-two euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 5.- (fifty-one euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the PENGANA Assets to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of PENGANA dated June 20, 2007 and signed for approval by the management of PENGANA, which shows that the net asset value of assets and liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 47,543.- (forty-seven thousand five hundred forty-three euro).

It results furthermore from a certificate dated June 20, 2007, issued by the management of PENGANA that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by PENGANA to the Company are shown on the attached balance sheet as per June 20, 2007;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 47,543.- (forty-seven thousand five hundred forty-three euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by PENGANA and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of PENGANA.»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 79.608.- (seventy-nine thousand six hundred eight euro) represented by 1,284 (one thousand two hundred eighty-four) shares of the Company having a nominal value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, to EUR 50,468.- (fifty thousand four hundred sixty-eight euro) by way of the cancellation of 470 (four hundred seventy) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution of the PENGANA Assets.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

	Shares
- PENGANA Credo Property (Luxembourg) Sàrl . . . . .	766
- PENGANA Credo Property (Luxembourg) Partnership, S.e.c.s. . . . .	48
- Total: . . . . .	814

#### *Eighth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5. of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the wording as per article 5.1. of the tenth resolution below.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on June 30 of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on April 1, 2007, on June 30, 2007 and (ii) to amend article 20 of the Articles accordingly.

The Meeting further resolves that the article of the Articles in respect of the Company's financial year shall have the wording as per article 14.1. of the tenth resolution below.

*Tenth resolution*

In addition to the above amendments and as a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23. and 24. of the Articles, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth, as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MARTYN PROPERTIES Sàrl (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at EUR 50,468.- (fifty thousand four hundred sixty-eight euro), represented by 814 (eight hundred fourteen) shares in registered form having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

**Art. 10. Representation.**

10.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

**IV. General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on July 1 of each year and end on June 30 of the following year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.**

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.1. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Eleventh resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Twelfth resolution*

The Meeting resolves to confirm the appointment as of the date hereof of the following managers for an unlimited period of time: Mr Philippe Vanderhoven, private employee, residing professionally in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, born at Rocourt, on July 2nd, 1971, Ms Géraldine Schmit, private employee, residing professionally in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, born at Messancy, on November 12th, 1969 and Ms Marjoleine Van Oort, private employee, residing professionally in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, born at Groningen, on February 28th, 1967 constituting therefore the board of managers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,800.- Euros.

#### *Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) and transferring simultaneously its remaining assets and liabilities to other companies incorporated



in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 16.00 heures

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MARTYN PROPERTIES S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.858 (ci-après, la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> - 1377 du 13 décembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Régis Galiote, juriste, de résidence à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée désigne comme scrutateur Maître Richard Desgropes, Avocat, de résidence à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'intégralité du capital de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;
2. Changement de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination MARTYN PROPERTIES Sarl (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

4. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 48.608,- (quarante-huit mille six cent huit euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, à EUR 79.608,- (soixante-dix-neuf mille six cent huit euros), par l'émission de 784 (sept cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

6. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 5 ci-dessus, étant entendu qu'un montant de EUR 1.997,- (mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société;

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 79.608,- (soixante-dix-neuf mille six cent huit euros) représenté par 1.284 (mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, à EUR 50.468,- (cinquante mille quatre cent soixante-huit euros) par l'annulation de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport effectué par PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl de tous ses actifs et passifs;

8. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation et la réduction du capital social adoptées aux points 5. et 7. ci-dessus;

9. Modification de l'article 20 des Statuts, de sorte que l'exercice social de la Société se termine le 30 juin de chaque année et en conséquence l'exercice social en cours de la Société, ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2007, sera clôturé au 30 juin 2007;

10. Modification des articles 1<sup>er</sup>., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23. et 24. des Statuts, reformulation subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts;

11. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société

12. Confirmation de la nomination de M. Philippe Vanderhoven, Mme Géraldine Schmit et de Mme Marjoleine Van Oort en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée;

13. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée, cette résolution devenant effective immédiatement après l'adoption des résolutions qui suivent.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination MARTYN PROPERTIES Sàrl (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier

acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 48.608,- (quarante-huit mille six cent huit euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, à EUR 79.608,- (soixante-dix-neuf mille six cent huit euros), par l'émission de 784 (sept cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription et libération*

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, S.c.e.s., une société en commandite simple, constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.185 (PENGANA Secs), représentée par Richard Desgropes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007, déclare souscrire 18 (dix-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et de libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.062,- (trois mille soixante-deux euros) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 1.116,- (mille cent seize euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 1.946,- (mille neuf cent quarante-six euros) est à affecter à la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de EUR 3.062,- (trois mille soixante-deux euros) est de suite à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant.

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.676 (PENGANA), représentée par Richard Desgropes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007, déclare souscrire 766 (sept cent soixante-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de tout ses actifs et passifs, sauf l'actif apporté à RIVER PROPERTIES SA (qui sera renommée RIVER PROPERTIES Sàrl), une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.143 (RIVER), CORIOLUS PROPERTIES S.A. (qui sera renommée CORIOLUS PROPERTIES Sàrl), une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845 (CORIOLUS), TAG-GIA, CRYSTAL CAR PROPERTIES, Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.613 (CRYSTAL), ROSSINI PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.750 (ROSSINI PROPERTIES) et ROSSINI REAL ESTATE Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.749 (ROSSINI REAL ESTATE) et (les Actifs PENGANA).

Ledit apport en nature des Actifs PENGANA à la Société est effectué simultanément avec l'apport par PENGANA des actifs et passifs à RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE en échange de l'émission de nouvelles parts sociales de RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (associés) de RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE respectivement, étant entendu que les apports effectués par PENGANA à la Société ainsi qu'à RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE constituent des apports simultanés de tous les actifs et passifs de PENGANA.

Pour éviter le moindre doute, l'apport en numéraire de PENGANA Secs à la Société désigné ci-dessus est effectué simultanément à l'apport des Actifs PENGANA par PENGANA à la Société.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (associés) de RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, CRYSTAL, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE sont considérées comme tenues simultanément à la présente Assemblée devant le notaire instrumentant.

L'apport en nature des Actifs PENGANA à la Société d'un montant total de EUR 47.543,- (quarante-sept mille cinq cent quarante-trois euros) sera affecté comme suit:

(i) un montant de EUR 47.492,- (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros) sera affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 51,- (cinquante et un euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs PENGANA à la Société est documentée par, entre autres, un bilan de PENGANA daté du 20 juin 2007 et signé pour approbation par la gérance de PENGANA, qui indique que la valeur nette de l'actif et du passif apportés à la Société est d'au moins EUR 47.543,- (quarante-sept mille cinq cent quarante-trois euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat en date du 20 juin 2007 émis par la gérance de PENGANA que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par PENGANA à la Société sont indiqués sur le bilan ci joint à la date du 20 juin 2007;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à EUR 47.543,- (quarante-sept mille cinq cent quarante-trois euros) et depuis la date du bilan aucune modification matérielle n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par PENGANA et ne sont soumis à aucune restriction ou ne sont grevés d'aucun gage ou lien limitant leur cession ou réduisant leur valeur;

4. Toutes les formalités de cession pour le transfert de la propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de PENGANA.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

#### Septième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 79.608,- (soixante-dix-neuf mille six cent huit euros) représenté par 1.284 (mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, à EUR 50.468,- (cinquante mille quatre cent soixante-huit euros) par l'annulation de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport des Actifs PENGANA.

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation et de la réduction de capital, de la manière suivante:

	Parts sociales
PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl: .....	766
PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, S.e.c.s. ....	48
Total: .....	814

#### Huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société dans le but de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur indiquée à l'article 5.1. de la dixième résolution ci-dessous.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 30 juin de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2007, le 30 juin 2007 et (ii) de modifier l'article 20 des Statuts en conséquence.

L'Assemblée décide par ailleurs que l'article des Statuts relatif à l'exercice social de la Société aura la teneur indiquée à l'article 14.1. de la dixième résolution ci-dessous.

#### *Dixième résolution*

En plus des modifications mentionnées ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23. et 24. des Statuts, de reformuler et renuméroter entièrement et, dans la mesure nécessaire, d'insérer ou changer tous titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination MARTYN PROPERTIES Sàrl (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.468,- (cinquante mille quatre cent soixante-huit euros), représentée par 814 (huit cent quatorze) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de soixante-deux euros EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société

avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.**

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.



*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

*Douzième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer la nomination des gérants suivants à compter de la date des présentes pour une durée indéterminée: M. Philippe Vanderhoven, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, né à Rocourt, le 2 juillet 1971, Mme Géraldine Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, né à Messancy, le 12 novembre 1969 et Mme Marjoleine Van Oort, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, né à Groningen, le 28 février 1967, constituant ainsi le conseil de gestion de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 3.800,- euros.

*Exonération du droit d'apport*

Etant donné que l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg) à une autre société constituée dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg), et cédant simultanément le reste de son actif et passif à d'autres sociétés constituées dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Galiotto, R. Desgroppes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14536. — Reçu 30,62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093316/211/936.

(070104311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

MULTIPLEX MALTA 2 LIMITED, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C39888 (Multiplex Malta 2),

here duly represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Valletta, Malta on March 30, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole partner (the Sole Partner) of MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg laws, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.927 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to five hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 512,500.-) by way of issuance of twenty thousand (20,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each; intervention of MULTIPLEX MALTA 2 as subscriber - subscription of the share capital increase by a contribution in kind and payment of an issue premium to be allocated to the ordinary share premium reserve account of the Company;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by way of the cancellation of five hundred (500) shares without repayment or distribution, so that the share capital of the Company is thereafter set at five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

3. subsequent increase of the share capital of the Company by five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) to an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) by the issuance of twenty-thousand (20,000) preferred equity stock certificates with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association (the PESCs); intervention of MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED as trustee for MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND as subscriber - subscription of the share capital increase by a contribution in kind and payment of an issue premium to be allocated to the PESCs share premium reserve account of the Company; and

4. restatement and renumbering of Articles 5 to 8 and 15 to 16 of the articles of association.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to five hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 512,500.-) by way of issuance of twenty thousand (20,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, MULTIPLEX MALTA 2, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for the twenty thousand (20,000) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities, including, for the avoidance of doubt, those assets and liabilities of MULTIPLEX MALTA 2 at the present date before the contribution, that are currently not known to the parties (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities in an aggregate amount of twenty-nine million eighteen thousand and three hundred ninety-seven euros (EUR 29,018,397.-) is to be allocated as follows:

- an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) is to be allocated to the share capital of the Company;
- an amount of twenty-eight million four hundred sixty-eight thousand three hundred ninety-seven euros (EUR 28,468,397.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company; and
- an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is to be allocated to the legal reserve.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Partner that:

- «the Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached copy of the balance sheet as per the date thereof;

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at eighteen thousand and three hundred ninety-seven euros (EUR 29,018,397.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Partner and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Assets and Liabilities to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner.»

Such certificate and copy of the balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by way of cancellation of five hundred (500) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, without repayment or distribution, so that the share capital of the Company is thereafter set at

five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) to an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) by the issuance of twenty thousand (20,000) preferred equity stock certificates with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the PESCOs), having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association set forth below.

*Intervention- Subscription -Payment*

Thereupon, MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND, a trust organized under the laws of the State of Victoria, Australia, represented by MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED, its trustee, established at Level 4, 1 Kent Street, Millers Point NSW 2000, Australia, registered with the Australian Securities and Investments Commission Registry of Companies under number 112 302 477 (the Subscriber), declares to subscribe for the twenty thousand (20,000) PESCOs and to have them fully paid up by a contribution in kind;

here duly represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Sydney, Australia on March 31, 2007.

Such contribution in kind will be allocated as follows:

- an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) is to be allocated to the share capital of the Company;
- an amount of twenty-eight million four hundred fifty thousand euros (EUR 28,450,000.-) is to be allocated to the PESC share premium reserve account of the Company;

- an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) is to be allocated to the legal reserve of the Company.

It results from a certificate of the management of the Company, issued on the date hereof that:

- «The Subscriber is holding a claim against the Company for an aggregate amount of EUR 29,000,000 (the Claim);
- the Claim is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible); and
- the Company approves and agrees that, as of the date of this certificate, the aggregate amount and value of the Claim is EUR 29,000,000 (twenty-nine million euros); and
- all formalities required in any jurisdiction in connection with the perfection of the transfer of the Claim to the Company have been or will be duly performed.»

The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Statement*

On the basis of a certificate issued by the Subscriber on the date hereof, the Subscriber inter alia declares and approves in respect of the Claim that:

- «(...), it is the full owner of the Claim;
- it is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim; and
- the Claim is not encumbered with any pledge or usufruct and the Claim is not subject to any attachment.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner of the Company decides to restate and renumber Articles 5 to 8 and 15 to 16 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's share capital is fixed at one million euros (EUR 1,000,000.-) divided into twenty thousand (20,000) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up and by twenty thousand (20,000) preferred equity stock certificates with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the PESCOs), all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares is (are) hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively to as the Ordinary Partners. The holder(s) of PESCOs is (are) hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively to as the PESC Partners.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCOs (the PESC Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Company shall also maintain a share premium reserve account in respect of the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this Ordinary Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or, as the case may be, by the general meeting of partners of the Company, composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, it counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

5.4. The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESC Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3..

5.5. To the extent permissible by law, on 1 July 2022 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESC Shares remaining on issue on that date.

5.6. Subject to article 5.7., the Company may redeem all (but not some) of the PESC Shares with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7. (as the case may be).

5.7. The PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESC Shares by the Company under article 5.5. or article 5.6., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the PESC Investment Amount; and
- (b) the PESC Coupon Entitlement; less
- (c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partners on the date the PESC Shares are redeemed or acquired by the Company under article 5.5. or article 5.6..

#### **Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares.**

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among partners, thus among PESC Partners and Ordinary Partners, or, if there is no more than one partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the share capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

#### **Art. 7. Indivisibility and transfer of PESC Shares.**

7.1. Towards the Company, the PESC Shares are indivisible, since only one owner is admitted per PESC. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2. PESC Shares are freely transferable among partners of the Company, thus among PESC Partners and Ordinary Partners or, if there is no more than one partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of partners of the Company, the transfer of PESC Shares to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESC transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 8. Partners register.** A partners' register of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

(...).

#### **Art. 17. Allocation of profit and loss.**

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
  - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
  - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in euro.

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of partners shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESC Coupon Entitlement, must be:

(i) first, aggregated with the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to five per cent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the Company's nominal share capital;

(b) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account;

(c) with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Partner);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Partners of the Company (comprising the PESC Partners and the Ordinary Partners) pursuant to a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Partner(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.7. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

17.8. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.9. Each partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.10. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

PESC Coupon Entitlement means an amount (with respect to any PESC Coupon Period) calculated as the product of (a) 0.5%; (b) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the PESC Coupon Period and the denominator of which is 365; and (c) the PESC Investment Amount.

PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESC Coupon Period.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue;
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

- (a) June 30 of each year occurring before the date specified in Article 5.4;
- (b) each date of redemption of the PESCs by the Company pursuant to Article 5.5 and Article 5.6;
- (c) each date of payment on the PESCs by the Company pursuant to Article 17.6, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

PESC Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.2.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means March 31, 2007.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Period End Date means each PESC Period End Date.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution» or «TNED» has the meaning given in Article 17.3.

#### **Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners of the Company (partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the Company (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the PESC Partner(s), the PESC Investment Amount, where the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the partner(s) provided for in article 18.1. is the end of a financial year;
- (b) second, to the Ordinary Partner(s), the paid up part on the Ordinary Shares;
- (c) third, to the Ordinary Partner(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single partner or the general meeting of the partners of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.»

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses - Capital duty*

Insofar as the contribution in kind consists of all Assets and Liabilities of MULTIPLEX MALTA 2, prenamed and represented as stated above, which is a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR (Euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MULTIPLEX MALTA 2 LIMITED, une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C39888 (MULTIPLEX MALTA 2),

ici dûment représentée par M<sup>e</sup> Gilles Dusemon, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Valletta, Malta, le 30 mars 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.927 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500,-) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; intervention de MULTIPLEX MALTA 2 comme souscripteur - souscription de l'augmentation du capital social par un apport en nature et paiement d'une prime d'émission qui sera affectée au compte de prime d'émission de la Société;

2. réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de cinq cents (500) parts sociales sans remboursement ni distribution, afin de porter le capital social de la Société à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3. subséquente augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) certificats de parts privilégiés, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, ayant les droits et obligations décrits ci-après suite à la modification des statuts de la Société (les PESCS); intervention de MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED comme trustee pour MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND comme souscripteur - souscription de l'augmentation du capital social par un apport en nature et paiement d'une prime d'émission qui sera affectée au compte de prime d'émission PESCS de la Société; et

4. modification et renumérotation des articles 5 à 8 et 15 à 16 des statuts de la Société.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500,-) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Ces faits exposés, MULTIPLEX MALTA 2, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit les vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs, y compris, afin d'éviter tout doute, aussi les actifs et passifs de MULTIPLEX MALTA 2 à la date du présent acte avant apport, qui ne sont pas actuellement connus par les parties (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs pour un montant total de vingt-neuf millions dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 29.018.397,-) sera alloué comme suit:

- un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sera alloué au capital social de la Société;

- un montant de vingt-huit millions quatre cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 28.468.397,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société; et

- un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sera alloué à la réserve légale.

Il résulte d'un certificat émis à la même date par le management de l'Associé Unique que:

- «les Actifs et Passifs apportés à la Société sont mentionnés dans la copie du bilan annexé à la date de la présente;
- basé sur les principes comptables généralement admis, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société selon le bilan annexé est évalué à vingt-neuf millions dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 29.018.397,-) et à partir de la date du bilan aucun changement matériel n'est survenu de manière à déprécier l'apport fait à la Société;
- toutes les formalités requises en rapport avec le transfert des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront dûment remplies par l'Associé Unique.»

Ledit certificat et une copie du bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante au nom et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de cinq cents (500) parts sociales, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter de manière subséquente le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) certificats de parts privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun (les PESCs), ayant les droits et obligations décrits ci-après suite à la modification des statuts de la Société.

#### *Intervention- Souscription- Payement*

Ces faits exposés, MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND un trust organisé sous le droit de l'Etat de Victoria, Australie, agissant par son trustee MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED une société organisée selon le droit de l'Etat de Victoria, Australie, ayant son siège social au Level 4, 1 Kent Street, Millers Point NSW 2000, Australie, enregistrée au registre des sociétés de la Securities and Investments Commission australienne sous le numéro 112 302 477 (le Souscripteur), déclare souscrire les vingt mille (20.000) PESCs et de les libérer entièrement par un apport en nature;

ici dûment représenté par M<sup>e</sup> Gilles Dusemon, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sydney, Australie, le 31 mars 2007.

L'apport en nature sera alloué comme suit:

- un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sera alloué au capital social de la Société;
- un montant de vingt-huit millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 28.472.500,-) sera alloué au compte prime d'émission PESC de la Société;
- un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sera alloué à la réserve légale.

Il résulte d'un certificat émis ce jour par la direction de la Société que:

- «Le Souscripteur détient une créance d'un montant total de EUR 29.000.000,- sur la Société (la Créance);
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- la Société approuve et est d'accord qu'à la date de ce certificat, le montant et la valeur totale de la Créance s'élève à EUR 29.000.000,- (vingt-neuf millions euros); et
- toutes les formalités requises dans toute juridiction en rapport avec la perfection du transfert de la Créance à la Société ont été ou seront dûment complétés.»

Ledit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Déclaration*

Sur base d'un certificat émis par le Souscripteur ce jour, le Souscripteur inter alia déclare et approuve par rapport à la Créance:

- «(...), il est le plein propriétaire de la Créance;
- il est le seul bénéficiaire de la Créance et dispose du pouvoir d'en disposer; et
- la Créance n'est ni gagée et ne fait pas l'objet d'un usufruit et ne fait pas l'objet d'une sûreté quelconque.»

Ledit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.



#### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier et renuméroter les articles 5 à 8 et 15 à 16 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

##### « Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées et par vingt mille (20.000) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun (les PESC), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est (sont) défini(s) ci-après, individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement les Associés Ordinaires. Le(s) détenteur(s) de PESC est (sont) défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESC et collectivement les Associés PESC.

5.2. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en euro (EUR), et il sera enregistré dans ce compte, le montant ou la valeur de toutes primes libérées sur les PESC. Les montants ainsi enregistrés dans ce Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Société maintiendra également un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission Ordinaire) en euro (EUR), et il sera enregistré dans ce compte, le montant ou la valeur de toutes primes libérées sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés dans ce Compte de Réserve de Prime d'Emission Ordinaire constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire le deux) ou, en cas de pluralité d'associé, de l'assemblée générale des associés, composé d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires, délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans le cas où un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il comptera en tant qu'un seul associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

5.4. La Société pourra acquérir ou racheter ses Parts Sociales Ordinaires et PESC dans les limites établies par les présents Statuts sur base des montants disponibles pour distribution en conformité avec l'article 17.3.

5.5. Dans les limites permises par la loi, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Société devra racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESC encore émis à cette date.

5.6. Sous réserve de l'article 5.7, la Société pourra racheter tous (et pas seulement une partie) des PESC sur notification écrite d'au moins six (6) jours à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.7. (le cas échéant).

5.7. Le(s) Associé(s) PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESC par la Société conformément à l'article 5.5. ou l'article 5.6., auront droit à une somme d'un montant équivalent au:

- (a) Montant d'Investissement PESC; et
- (b) le Coupon PESC; moins
- (c) tous les dividendes déclarés mais pas encore payés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.5. ou 5.6..

##### **Art. 6. Indivisibilité et transfert de Parts Sociales Ordinaires.**

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaire de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre associés, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales Ordinaire à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales Ordinaire n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

##### **Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESC.**

7.1. Envers la Société, les Parts Sociales PESC de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale PESC est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.2. Les Parts Sociales PESC sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaires voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales PESC à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales PESC n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 8. Registre des associés.** Un registre des associés de la Société est conservé au siège social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi et peut être consulté par chacun des associés sur requête.

(...). **Art. 17. Affectation des profits et pertes.**

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous en euro.

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC doit:

(i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'ont pas été distribués; et

(ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société;

(b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC;

(c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 15.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC;

(d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et

(e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits.

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut seulement être faite aux Associés comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires suite à une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les Associés PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6 L'assemblée générale des membres a pouvoir discrétionnaire pour disposer du solde. Elle peut, en particulier, allouer ce bénéfice au paiement de dividende ou le transférer à une réserve ou le reporter.

17.7 Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) l'état comptable, l'inventaire ou le rapport indique que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfiques reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le membre unique ou l'assemblée générale des membres;

(iv) assurance est prise qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des créanciers de la Société.

17.8. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'assemblée générale des Associés, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même Année sociale.

17.9. Chaque associé (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

17.10. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Coupon PESC signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal au produit de (a) 0,5%; (b) une fraction, le numérateur qui correspond au nombre actuel de jours dans une Période de Coupon PESC et le dénominateur qui correspond à 365; et (c) le Montant de l'Investissement PESC.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC;

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCS;

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période PESC signifie:

(a) le 30 juin de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.6.;

(b) chaque date de rachat des PESCS par la Société conformément à l'article 5.5. et l'article 5.7.; et

(c) chaque date de paiement sur les PESCS par la Société en vertu de l'article 17.6,

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 5.6.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.2.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 31 mars 2007.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Fin de Période signifie chaque Fin de Période PESC.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

#### **Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société.**

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non (associé signifiant associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

#### *Evaluation des frais - Droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature consistant en tout les Actifs et Passifs de MULTIPLEX MALTA 2, définie et représentée comme décrit ci-dessus, qui est une société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 sur l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2007, REM/2007/721. — Reçu 290.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007092537/5770/607.

(070103767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

### **Television Holdings International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.502.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on November 30th,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- BÄCKEGRUVE AB, a Swedish company with registered office at Box 2094, SE-103 13 Stockholm, Sweden; hereby represented by Nadine Gloesener, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 17th, 2006.

The appearing parties acting in their capacity as shareholders of the Company have requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, organisation n° B 40.502 (the «Company») incorporated pursuant deed received on May 18th, 1992 before Notaire Joseph Kerschen, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n° 471 on October 19th, 1992, and Articles of Association last amended on May 9th, 2003, published in the Mémorial N° 1198 on November 11th, 2003.

II.- That the Company has a share capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, being the sole shareholder of the Company since July 27th, 2006, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been their own.

VI.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- BÄCKEGRUVE AB, une société de droit suédois, avec siège social au Box 2094, S-10313 Stockholm, Suède;

Représentée aux fins des présentes par Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2006,

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le comparant est le seul associé de la société anonyme TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec numéro d'organisation B 40.502 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 471 du 19 octobre 1992, et les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial N ° 1198 le 14 novembre 2003.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 27 juillet 2006, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers, du fait que les comparants répondent personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les leurs.

VI.- Que par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, Vol. 156S, Fol. 42, Case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007092541/211/84.

(070104032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Diaxo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 47.948.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marius Kaskas, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, agissant en sa qualité de gérant unique de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C.S. Luxembourg B 37.039, pouvant engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DIAXO S.à r.l., ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, a été constituée suivant acte notarié, en date du 14 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 19 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des associés sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 24 octobre 2002;

- que le capital social de la société DIAXO S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société DIAXO S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., précitée, renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- que COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DIAXO S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, au vu du bilan de la société du 31 décembre 2006, dont une copie restera annexée au présent acte;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, le bilan de la société au 31 décembre 2006 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

*Estimation - Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kaskas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13440. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007092522/220/52.

(070103541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Saga Conseil Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091853/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00347. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Nospar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.136.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOSPAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091835/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11509. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Lion Capital Markets S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.869.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 24 juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 4 octobre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 24 avril 2007.

LION CAPITAL MARKETS S.A.

DMC SARL / LOUV SARL

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais/ M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007090217/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Repc 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20 c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090174/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**H.R.O., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour H.R.O.

Signature

Référence de publication: 2007090357/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.